



la malédiction des ressources cahier d'exploitation

CNCD **11.11.11**
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

TABLE DES MATIÈRES

<u>1. SYNOPSIS</u>	<u>4</u>
<u>2. LE CONGO MALADE DE SES RICHESSES</u>	<u>5</u>
2.1 La République Démocratique du Congo, carte d'identité : p 6	
2.2 La forêt, enjeu écologique mondial : p 7	
2.3 Le pillage de la forêt : pas vu, pas pris ! : p 11	
2.4 Or noir contre gorilles : p 15	
<u>3. L'OR NOIR EN EQUATEUR : MANNE OU MALÉDICTION</u>	<u>17</u>
3.1 L'Equateur, carte d'identité : p 18	
3.2 Pétrole, panorama mondial en chiffres et carte : p 18	
3.3 Texaco en Equateur, un Tchernobyl amazonien! : p 21	
3.4 Yasuni ou l'Equateur de l'après-pétrole? : p 22	
3.5 Pétrole et développement, le mal hollandais : p 25	
<u>4. PISTES POUR L'ANIMATION DE CINÉ-DÉBATS ET LA PRÉSENTATION DE PROGRAMMES</u>	
<u>11.11.11 RELATIFS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA MALÉDICTION DES RESSOURCES</u>	<u>28</u>
4.1 Le pillage des richesses et le Réseau Ressources Naturelles en RDC : p 29	
4.2 En Equateur : « Winlla kawsaymanta ! » (Tous ensemble pour la vie) : p 32	
<u>5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES & SOURCES INTERNET</u>	<u>34</u>

Ce cahier d'exploitation* est produit par le CNCD-11.11.11 dans le cadre de la campagne 11.11.11 pour la « justice climatique » pour accompagner et donner des pistes d'exploitation du documentaire « la malédiction des ressources ».

Pour toute information sur le documentaire, surfez sur : www.cncd.be/maledictionsdesressources

Pour toute information sur la mallette pédagogique « justice climatique », surfez sur : www.cncd.be/mallette

Pour toute question relative au présent cahier et/ou sur tout autre outil de sensibilisation de la campagne 11.11.11, adressez-vous à education@cncd.be

Pour toute organisation d'une activité de sensibilisation dans le cadre de la campagne 11.11.11, contactez directement votre bureau régional le plus proche :

brabantwallon@cncd.be

bruxelles@cncd.be

hainaut@cncd.be

namur@cncd.be

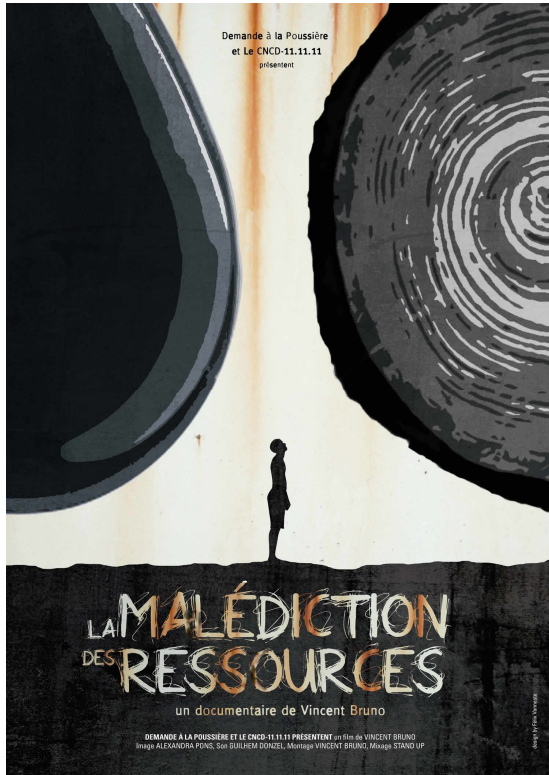
liege@cncd.be

luxembourg@cncd.be

*remerciements particuliers à Véronique, Nicolas, Alain et Alexandre.

Dernière mise à jour : juin 2012

1. SYNOPSIS



Les nombreuses ressources naturelles des pays du Sud sont exploitées par les pays du Nord et leurs entreprises, sans que des dividendes ne permettent un quelconque développement socio-économique au Sud. Ces ressources, dont dépend l'économie mondiale, s'avèrent une malédiction pour les populations du Sud.

Le documentaire explore l'impact de ce « pillage » sur les populations et sur l'environnement. Du Congo à l'Équateur, des forêts au pétrole, c'est notre modèle de société qui est remis en cause. Un modèle de production et de consommation vorace qui conduit notre planète dans une impasse.

Plus d'informations sur le film
(dont un dossier d'exploitation téléchargeable)
sur www.cncd.be/maledictiondesressources

design by Félix Vanneste

info@daij.org
www.daij.org

CNC-D
11.11.11
LE COMITÉ DE PEUPLES UNIS

www.cncd.be

PAL 16S
COULEUR
DURÉE 28 MINUTES

LE COOPÉRATIF
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

be

seul planète

CRJD

© 2011 Demande à la Poussière et Le CNC-D-11.11.11. Tous droits réservés.

Les nombreuses ressources naturelles des pays du Sud sont exploitées par les pays du Nord et leurs entreprises, sans que les dividendes ne permettent un quelconque développement socio-économique au Sud. Ces ressources, dont dépend l'économie mondiale, s'avèrent une malédiction pour les populations du Sud.

Le documentaire explore l'impact de ce « pillage » sur les populations et sur l'environnement. Du Congo à l'Équateur, des forêts au pétrole, c'est notre modèle de société qui est remis en cause. Un modèle de production et de consommation vorace qui conduit notre planète dans une impasse.

2. LE CONGO MALADE DE SES RICHESSES

Assise sur de l'or, des diamants, du cuivre, du cobalt, de l'uranium, du coltan, du pétrole, des bois précieux, de gigantesques réserves d'eau, la population congolaise compte parmi les plus pauvres au monde. Hasard ou malédiction?

Si dans l'est du pays, l'or et les diamants ont fait l'objet de pillages par les pays voisins à travers des guerres dévastatrices déguisées souvent en conflits ethniques, la forêt, qui couvre les 7/10 du pays représente également une belle réserve de profits. Or ces profits sont souvent faits en toute illégalité par des entreprises transnationales ayant pignon sur rue.

En 1997, la chute du Maréchal Mobutu mettait fin à 30 ans d'une dictature soutenue par l'Occident, 30 ans de gestion douteuse du domaine public, 30 ans de développement à rebours. Si le PIB par habitant était de 380 dollars en 1960, il était tombé à 96 dollars en 2002, quatre fois moins ! Les problèmes de pillage des ressources en RDC sont bien sûr à recadrer dans le contexte de la dégénérescence de l'Etat.

- 2.1. La République Démocratique du Congo, carte d'identité
- 2.2. La forêt, enjeu écologique mondial
- 2.3. Le pillage de la forêt : pas vu, pas pris !
- 2.4. Réseau Ressources Naturelles
- 2.5. Or noir contre gorilles

2.1. LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, CARTE D'IDENTITÉ

Superficie	2.344.798 km ²
Population	68.692.542 habitants
Nombre d'habitants au km ²	29
(Habitants au km ² en Belgique)	357
Revenu moyen par habitant*	291 \$
(Revenu moyen en Belgique*)	34 873 \$
Inégalités :	35%
Part du revenu total des 10% d'habitants les plus riches	
Part du revenu total des 10% d'habitants les plus pauvres	2%
Espérance de vie à la naissance (2010)	48 ans
(Espérance de vie en Belgique)	(80 ans)
Part de la population souffrant de sous-alimentation (2006)	75%
Part de la population adulte alphabétisée	66%
Nombre de médecins pour 10.000 personnes	1
(Nombre de médecins pour 10.000 habitants en Belgique)	42

* Revenu recalculé en pouvoirs d'achat comparables d'un pays à l'autre.



Map No. 4007 Rev. 8 UNITED NATIONS
January 2004

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

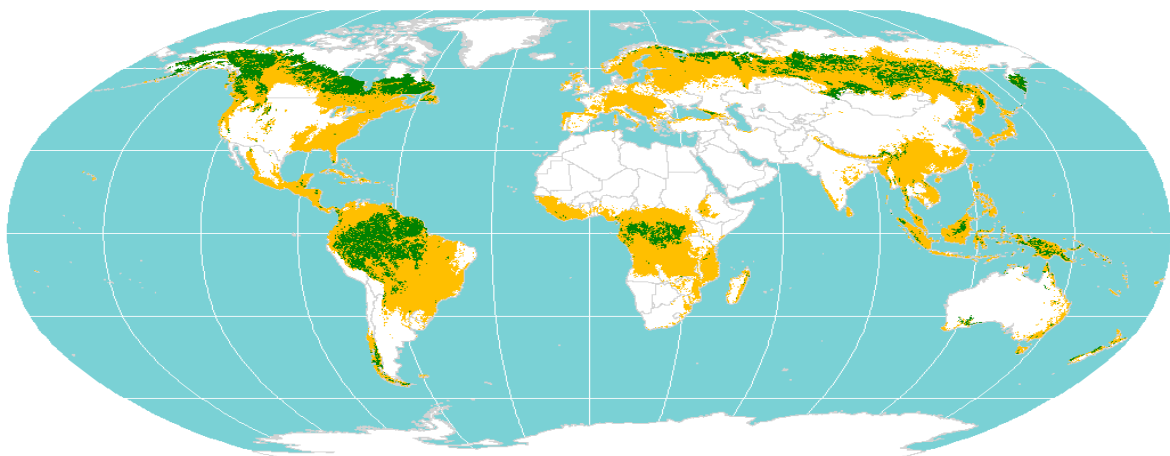
Source : ONU

2.2. LA FORÊT, ENJEU ÉCOLOGIQUE MONDIAL

Les forêts occupent aujourd'hui près du 1/3 de la surface des terres émergées du globe. La superficie forestière totale représente un peu plus de 4 milliards d'hectares. La déforestation (disparition de la forêt), produit environ 20% des gaz à effet de serre, essentiellement à cause du CO2 qu'elle dégage quand on la brûle ou qui provient de la décomposition du bois abandonné après exploitation. Elle a donc un impact important sur les changements climatiques. Elle s'est faite à un rythme de 13 millions d'hectares par an ces dernières années et consiste essentiellement en conversion des forêts tropicales naturelles en terres agricoles ou pâturages. Les forêts, les océans, les prairies les tourbières absorbent par ailleurs la moitié du CO2 rejeté par les activités humaine dans l'atmosphère. Il faudrait donc réfléchir à deux fois avant de déboiser !

L'exploitation du bois est une cause très secondaire de déforestation en comparaison du développement du secteur agricole. Au Brésil, la forêt primaire (forêt naturelle) est déboisée au rythme de 1 à 1,5 fois la Belgique chaque année pour développer principalement l'élevage et les monocultures de soya d'exportation. En Indonésie une surface équivalente aux 7/10 de la Belgique est déboisée chaque année afin de planter des monocultures pour l'huile de palme, destinée essentiellement à l'exportation. En RD Congo, la déforestation, qui se fait à un rythme beaucoup plus lent, est due à l'exploitation du bois pour l'exportation, à la fabrication locale de charbon de bois et à l'agriculture traditionnelle sur brûlis qui croît avec la population.

Forêts primaires intactes (en vert) et autres forêts (en jaune)



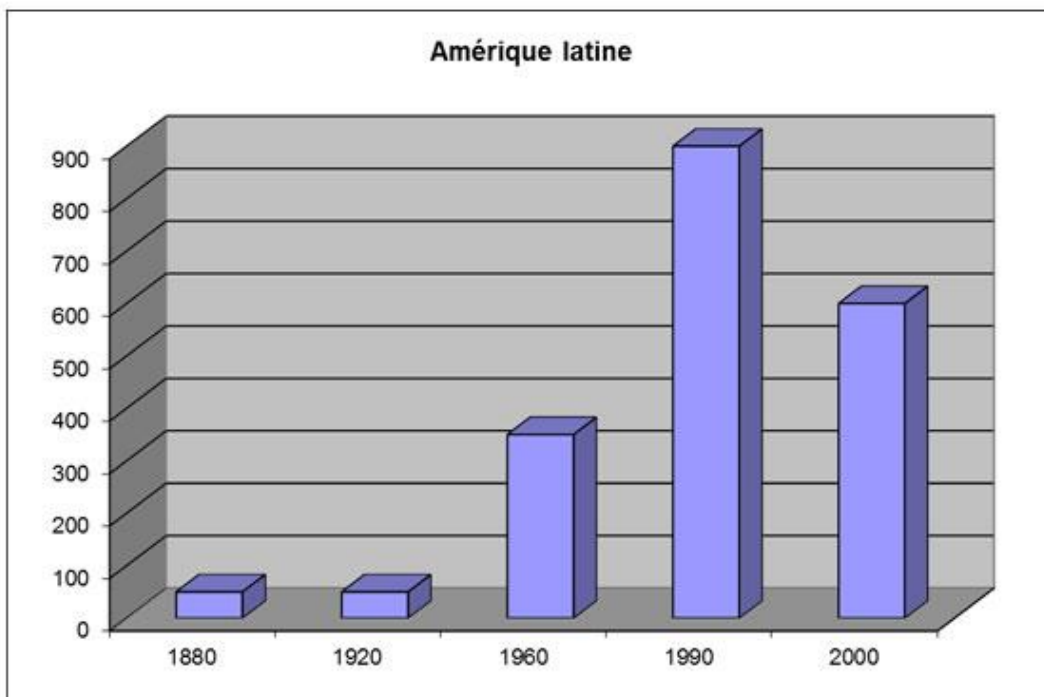
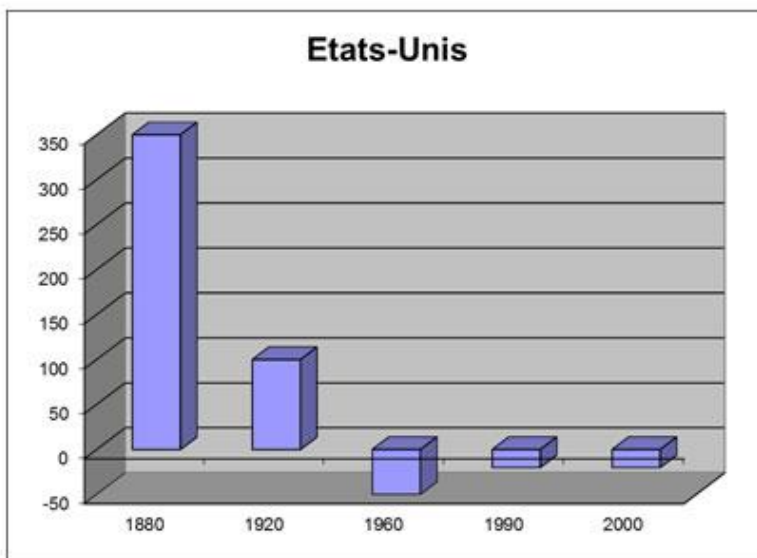
Source : Wikimedia

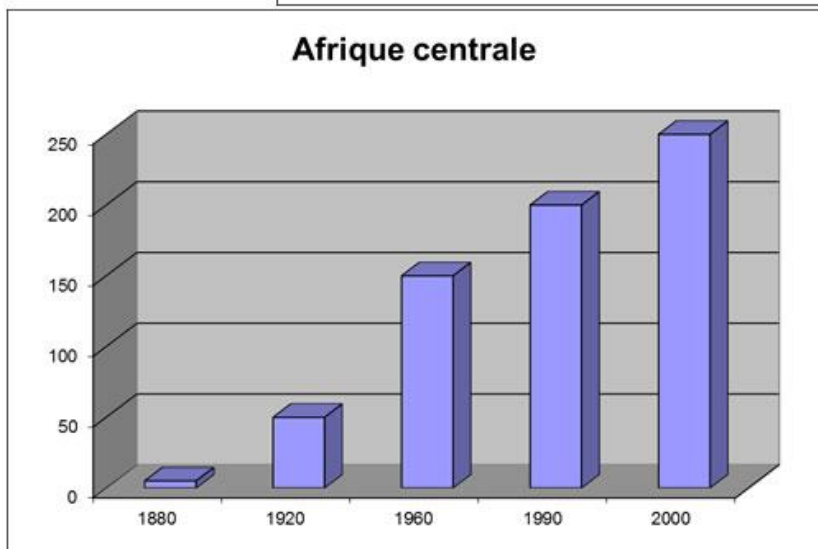
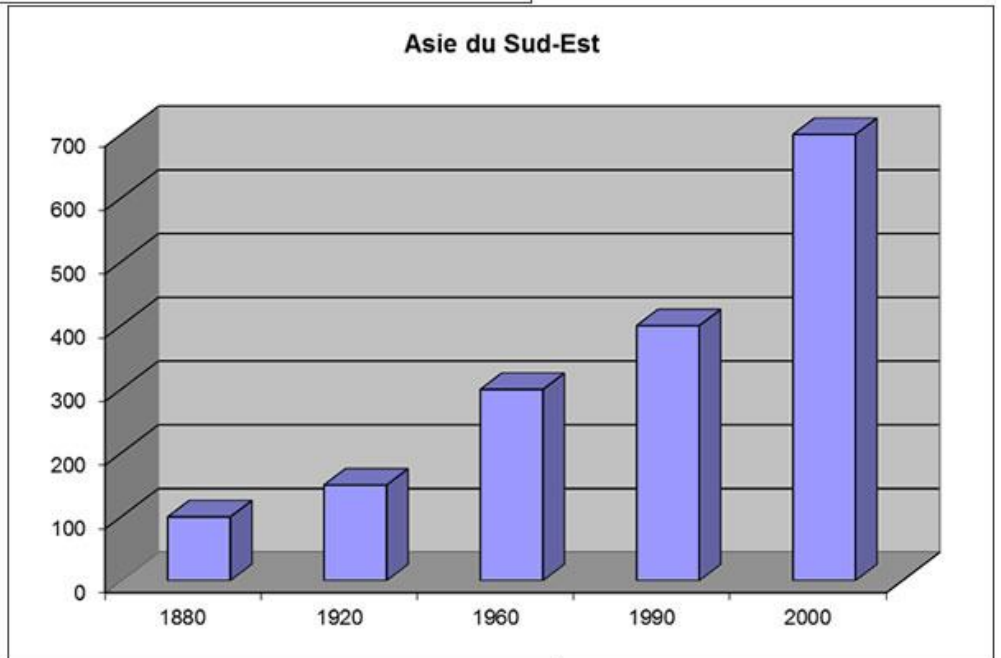
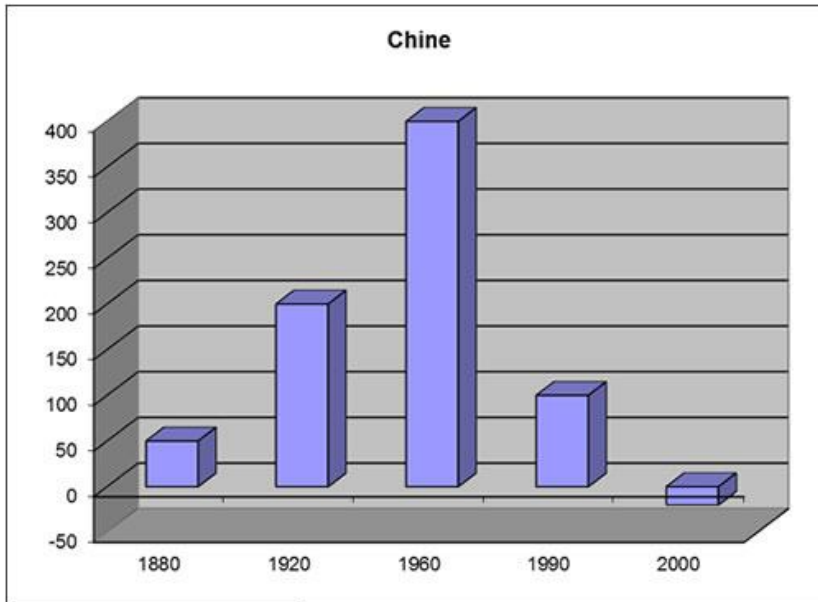
L'exploitation forestière illégale est une cause de déforestation, mais elle est, par nature, difficile à mesurer. Les estimations les plus solides mentionnent que 20 à 40% du commerce mondial du bois serait d'origine illégale. Selon Greenpeace, 80% de l'exploitation forestière en Indonésie est illégale tandis que sa part serait de 60 à 80% en Amazonie et d'environ 20% en Russie. L'exploitation forestière illégale représente par ailleurs un manque à gagner fiscal pour les Etats sur le territoire desquels elle a lieu. Ces recettes fiscales non payées s'élèvent, selon la Banque mondiale, à 10 milliards € environ à l'échelle mondiale, et concernent des pays du Sud qui auraient pu en bénéficier pour leur développement.

En termes de déboisement, que retenir ? Qui a déboisé, qui déboise, et qui déboisera ses forêts ? L'Europe avait déboisé la presque intégralité de ses forêts aux XVIIIe et XIXe siècles. Les Etats-Unis ont déboisé les leurs principalement au XIXe siècle. L'utilisation du bois fut un facteur important de leur développement, y compris pour la production du fer. Aux XXe et XXIe siècles, les forêts primaires d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est ont connu des vagues de déboisement colossales ! Les forêts chinoise et étasunienne regagnent actuellement du terrain et absorbent du CO2 pour constituer le bois des arbres. L'Afrique centrale connaît une déforestation dont le rythme est très inférieur, mais il a toutefois tendance à s'accélérer.

Graphiques des émissions historiques de CO2 dues à la déforestation

(millions de tonnes de carbone par an en 1880, 1920, 1960, 1990 et 2000)





Source : Jean-Marc Jancovici
(www.manicore.com)

Climat, forêt et négociations internationales

La forêt, tout comme les réserves de pétrole, de charbon ou de gaz naturel représente un grand stock de carbone. Elle en renferme 34 milliards de tonnes. Le réchauffement du climat provient pour l'essentiel de la transformation, par les activités humaines, du carbone stocké dans ces réserves en CO₂ diffusé dans l'atmosphère. Là, le CO₂ exacerbe l'effet de serre naturel pendant une période fort longue, pouvant aller de 50 à 200 ans, et au terme de laquelle il est absorbé par la nature. A notre époque, nous transformons chaque année six milliards de tonnes de carbone d'origine fossile en CO₂. Un milliard et demi de tonnes de carbone provenant de la déforestation suivent le même chemin.

Réduire la déforestation est donc un enjeu fondamental de la lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre des négociations sur le climat, les Nations-Unies coordonnent ainsi, depuis 2006, l'élaboration d'un mécanisme destiné à **réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, mécanisme dénommé « REDD¹ »**. Le REDD a connu une avancée lors de la Conférence des Nations-Unies sur le climat de 2010, à Cancún. Il permet à un pays qui parvient à réduire le rythme de sa déforestation de recevoir des compensations financières.

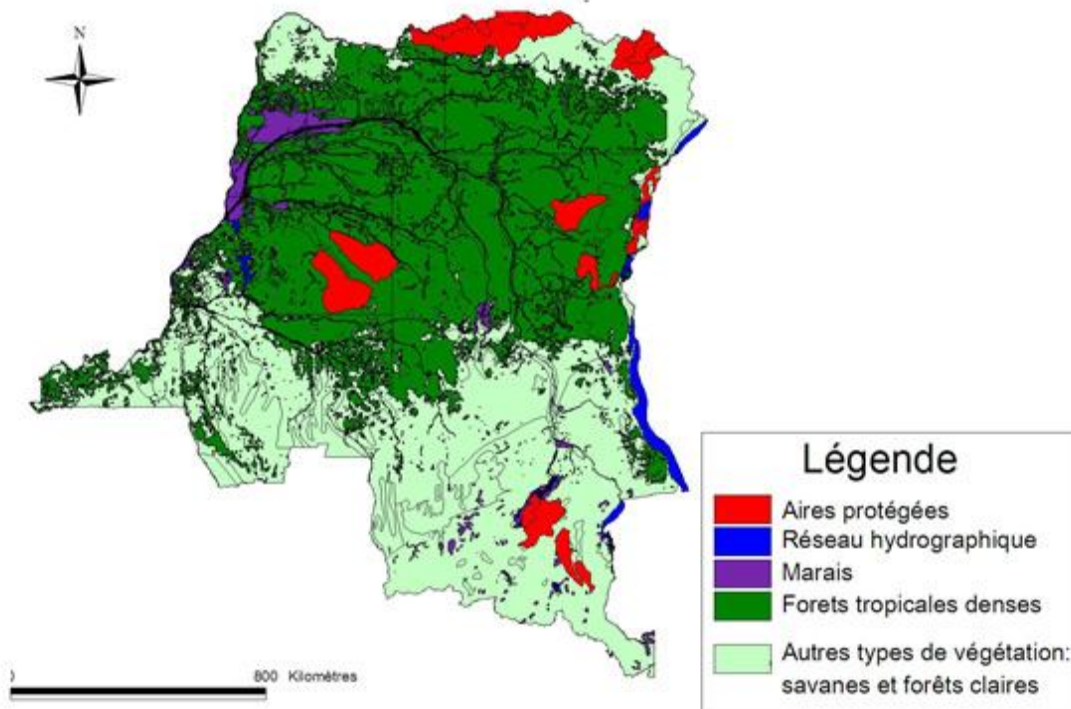
Le REDD est toutefois loin de faire l'unanimité. Si jusqu'à présent il a été financé essentiellement par des fonds gouvernementaux du Nord, les crises financières dans les pays industrialisés laissent présager le tarissement de ces fonds. De nombreux acteurs, dont une série de gouvernements du Sud, pensent donc que la suite de son financement devrait davantage être assurée par les marchés du carbone. Cette voie n'est pas sans risques sévères ! Pour autant qu'on puisse ainsi trouver des financements, ceux-ci risquent de ne pas concerner les forêts avant 2020. Ce système risque aussi de servir les intérêts des intermédiaires et des *traders* alors-même qu'il affaiblira le droit des peuples forestiers de vivre dans la forêt. Ceux-ci l'ont cependant préservée depuis des siècles.

Des pistes alternatives de financement existent cependant, comme un impôt sur la spéculation financière ou sur le carburant utilisé par l'aviation civile (actuellement non taxé, voire dans certains cas, subsidié !). Si le REDD pose des problèmes, rien n'est par ailleurs envisagé pour lutter contre les causes de la déforestation, à commencer par la surconsommation de toute une série de produits dans les pays riches et les pays émergents, l'agriculture industrielle, etc.

¹ "Reducing emissions from deforestation and forest degradation"

2.3. LE PILLAGE DE LA FORÊT : PAS VU, PAS PRIS !

La République Démocratique du Congo possède 155 millions d'hectares de forêts, soit 51 fois la surface de la Belgique ! 100 millions d'hectares de forêt congolaise sont de la forêt vierge, dense et humide, la réserve d'une très grande biodiversité. La population congolaise, quant à elle, avoisine les 70 millions d'habitants, dont 40 millions dépendent de la forêt pour leur survie, soit qu'ils y vivent, vivent à ses abords, ou qu'ils y travaillent.



Source : ministère de l'Environnement, RDC

La dictature Mobutu a fortement endetté l'Etat congolais vis-à-vis de l'étranger, que ce soit pour la construction de projets pharaoniques censés amener le développement, et qui n'y sont pas arrivés, ou pour les dépenses somptuaires du dictateur qui s'est fait par exemple reproduire la Cité interdite de Pékin dans la campagne congolaise en guise de lieu de résidence. Toujours est-il que la dette qu'il fit peser sur la population congolaise fut très élevée et que ses remboursements furent même arrêtés à un certain moment. Ce non-remboursement mit le Congo au ban des institutions financières internationales pour un moment, mais le dialogue fut repris en 2001. Un programme de gestion de sa dette extérieure fut donc mis en place avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les deux principales institutions financières publiques internationales. Parmi les mesures imposées au Congo pour le remettre sur les rails, l'exploitation de ses riches ressources occupe une place de choix. C'est sur elles que la Banque mondiale, qui accorde des prêts pour le développement, mise pour sortir le Congo de l'impasse. Entre autres mesures, elle a donc exigé de celui-ci qu'il établisse un code minier ainsi qu'un code forestier, afin de mettre en place des règles claires pour l'exploitation de ses richesses. Une mesure que la Banque exigea également fut la mise en place d'un code des investissements, permettant de faciliter le rapatriement des bénéfices des multinationales à l'étranger.

Quelle politique de développement la Banque mondiale a-t-elle mis en place pour le bon déroulement de l'industrie forestière ? En 2002 fut appliqué un moratoire sur la concession par l'Etat de parcelles aux sociétés d'exploitation forestière. Le but était de réviser tous les contrats d'exploitation de manière à annuler ceux qui n'étaient pas légaux. Une partie des contrats fut annulée, mais selon Greenpeace, un certain nombre de sociétés sont parvenues à détourner le processus de manière à obtenir de meilleures parcelles, voire davantage de parcelles qu'avant 2002. C'est le cas du groupe Nordsüdtimber (NST), basé au Liechtenstein, détenu pas des intérêts portugais avec une participation de hauts fonctionnaires congolais pour une part difficile à mesurer. NST a empoché 3 millions d'hectares de forêt en pure violation du moratoire, mais ils ont été légalisés par le Vice-président de la République et le ministre en charge des forêts en 2005.

Principales entreprises forestières en RDC		Production de troncs en 2007
Groupe Danzer - nom en RDC: SIFORCO		66000 m3
Groupe NST:	SODEFOR	49000 m3
	FORABOLA	17000 m3
	SOFORMA	14000 m3
TRANS M		48000 m3
ITB		36000 m3
SEDAF		19000 m3
SAFBOIS		15000 m3
BIMPE AGRO		14000 m3
SICOBOIS		8000 m3

Source: Les forêts du bassin du Congo - Etat des forêts 2008, Foraf, 2008

L'objectif déclaré de la stratégie de réforme du secteur forestier par la Banque mondiale est d'aider à réduire la pauvreté. Le code forestier prévoit qu'une partie des taxes forestières soit redistribuée du niveau national au niveau local. Le Code forestier prévoit également que les sociétés forestières négocient des compensations directement avec les populations locales en contrepartie de l'accès à leurs forêts sur base d'un cahier des charges. Les sociétés doivent aussi mettre en place des plans d'aménagement forestiers garantissant que les communautés conservent leurs droits sur les ressources et les services de la forêt.

Pour exploiter une portion de forêt, les entreprises du bois doivent s'acquitter d'une redevance forestière. Son montant est d'un demi-dollar par hectare : un vrai pactole ! Dans l'hypothèse optimiste où l'Etat parvient à prélever intégralement cette taxe, celle-ci lui rapporterait 5 millions de dollars par an. Le code prévoit d'en redistribuer 40% vers les localités, soit 2 millions de dollars, afin d'assurer la mise en place d'infrastructures communautaires de base, tout ça dans un pays grand

comme toute l'Europe de l'Ouest ! Quoiqu'il en soit, même si le montant de la redevance forestière est faible et qu'elle n'est pas perçue dans son intégralité, la partie qui devrait être rétrocédée aux provinces et localités reste en outre souvent à Kinshasa et les populations locales n'en voient que très rarement la couleur.

Sur le terrain, les agents de l'Etat n'ont absolument pas les moyens de vérifier que les mesures auxquelles doivent s'engager les sociétés forestières sont respectées. Si ces agents sont logés dans des bureaux (en général très vétustes), ceux-ci sont des locaux vides et sans équipement (PC, etc.). En outre ces agents ne possèdent pas de véhicules et n'ont même pas eu de formation relative au Code forestier. Il n'en demeure pas moins qu'ils constatent fréquemment, mais sans disposer des moyens administratifs de le prouver, que certaines sociétés coupent bien plus de bois qu'elles ne le déclarent officiellement. Les industries du bois, et les industries extractives en général, entretiennent par ailleurs diverses formes de corruption allant du pot-de-vin versé de façon pragmatique aux contrôleurs forestiers, à la collusion avec des politiciens et fonctionnaires de haut niveau afin, par exemple, d'obtenir des concessions forestières en violation du moratoire.

Les sociétés forestières ont donc toute latitude d'agir comme bon leur semble et en toute impunité. La société Sodefor (« Société de développement forestier »), rebaptisée par les populations locale « Société de destruction forestière », a ses quartiers généraux à Nioki, dans la province du Bandundu. Si la Sodefor y possède une scierie et y traite le bois, ce n'est pas pour autant que ses activités donnent une quelconque impression que Nioki se développe. La Sodefor appartient au groupe NST qui détient des permis d'exploitation forestière sur 4,7 millions d'hectares répartis sur 4 provinces de la RD Congo. Si la Sodefor génère des profits colossaux, elle n'a jamais, selon les habitants, songé à mettre en place un quelconque projet de développement dans la région, contrairement à ce qui est affiché dans son nom. La seule contribution de la Sodefor à Nioki est l'entretien de son hôpital, mais les routes, qui étaient bonnes avant qu'elle s'installe sont aujourd'hui démolies.

Lorsque la Sodefor négocie une « convention d'exploitation » avec un chef de village, elle procède toujours de la même manière. Cet « accord » compte typiquement l'octroi de « cadeaux » en nature, la plupart du temps d'une valeur inférieure à 100 dollars (comme au bon vieux temps de Léopold II). En échange, la Sodefor exige du signataire qu'il s'engage à ce que sa communauté renonce à protester d'une quelconque manière contre les activités de la société. Les « cahiers des charges » comportent en général des projets de développement à l'avantage des communautés locales, mais ceux-ci se concrétisent rarement et les villageois n'ont aucun recours contre la société. Au total, les villageois ne reçoivent qu'une partie infime de la valeur du bois abattu. Ce sont les fameux « contrats de la honte ».

Contrat de la honte (extrait)

« Monsieur X prend l'engagement d'éviter ou de prévenir tout trouble de quelque nature que ce soit (barricades, soulèvement de la population) dans l'exploitation de la forêt par la SODEFOR. Il est en outre responsable de la bonne marche des travaux sur le chantier d'exploitation sans qu'il se mêle pour autant des méthodes de travail. »

Exemple typique de « cadeaux » reçu en échange du droit de protester : 2 sacs de sel, 18 barres de savon, 4 paquets de café, 24 bouteilles de bière et 2 sacs de sucre.

Source : Greenpeace 2007

La création locale d'emplois par les sociétés forestières ne représente même pas un réel enjeu, la Sodefor n'accordant pas des emplois réels aux gens locaux. Ceux-ci sont plutôt embauchés sous statut de stagiaire, souvent pour des durées anormalement longues, et sans sécurité d'emploi. Ils reçoivent le salaire minimum légal qui est de 0,7 dollars par jour pour des journées de travail de dix heures. Ces travailleurs vivent dans des conditions exécrables. La malnutrition et la sous-alimentation frappent nombre de travailleurs dans les camps forestiers de la société. Les protestations de la population sont toutefois réprimées par les interventions de la police ou de l'armée.

Au-delà des contrats de la honte avec les habitants et de la faible redevance forestière à l'hectare (qui n'est pas toujours payée), les entreprises du bois actives en RDC ont encore d'autres pratiques douteuses leur permettant de s'enrichir aux moindres coûts. Outre la redevance à l'hectare, les entreprises ont à s'acquitter de deux taxes on ne peut plus normales : la taxe sur les bénéfices et la taxe sur les exportations. Or celles-ci sont contournées en grande partie grâce à des jeux de sous-facturation comme Greenpeace l'a démontré en 2008 dans le cas du Groupe Danzer, groupe qui domine la production de bois en RDC depuis les années septante. De telles pratiques de sous-facturation et d'évasion fiscale ne sont probablement pas l'exception dans le secteur du bois en RDC mais plutôt la règle.

Trucs et astuces : comment ne pas payer ses impôts quand on est une multinationale

La société « M », une multinationale européenne, est présente en RDC sous le nom de « R » où elle exploite la forêt en vue d'exporter des « grumes » (troncs d'arbres) vers l'Europe. Afin de payer le moins d'impôts possible en RDC, elle vend dans un premier temps ses grumes à un prix dérisoire à une filiale, la société « F », située dans un paradis fiscal. Les grumes coupées en RDC ayant été déclarées pour un montant bien inférieur à leur valeur réelle, l'Etat congolais percevra peu de taxes, que ce soit sur les bénéfices de R, filiale de M, ou sur ses exportations. Dans un second temps, F revend ses grumes à M, la maison mère, au prix qui a cours normalement en Europe sur les marchés du bois. Cette fois, l'impôt perçu sur la vente sera à nouveau très bas, vu le niveau d'imposition faible, voire nul, qui est pratiqué dans le paradis fiscal.

Ce genre d'opération ne peut en général se faire que dans les pays en développement car l'administration y est trop faible que pour se rendre compte que la production et l'exportation ont été sous-facturées. Cette pratique est du reste généralisée à beaucoup de secteurs économiques et comptent selon l'OCDE pour 60% des échanges internationaux ! Chaque année, des milliards de dollars sont ainsi détournés des caisses de l'Etat dans les pays du Sud. Et on s'étonne qu'ils restent pauvres !

Suite à son enquête, Greenpeace a calculé que de 2000 à 2006 le Groupe Danzer a contourné le fisc congolais pour un montant de 7,8 millions d'euro. Ce montant aurait permis de vacciner 700.000 enfants congolais et il représente par ailleurs 50 fois le budget annuel de fonctionnement du Ministère de l'environnement en RDC !

On ne s'étonnera donc pas que le bois, cette richesse, quitte le pays sans contrepartie en termes de développement et que les habitants ne voient apparaître aucun progrès dans leur pauvre existence mais plutôt le contraire. Il s'agit donc bien d'un pillage des ressources naturelles, et celui-ci réduit pratiquement à néant les efforts financiers que la communauté internationale fait à l'égard de la RDC en termes de coopération au développement.

Environ 80% du bois et des produits du bois originaires de la RDC sont exportés vers l'Europe (France 30%, Portugal 23%, Belgique 11% et Italie 9%).

Tintouin au Congo !

En 2003, l'Union européenne a défini - pour rester cohérente avec sa vocation de chantre de la lutte contre la déforestation sur la scène internationale – un plan relatif à « l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges internationaux » (dit « FLEGT »). Elle a adopté en juin 2010, dans cette optique, une nouvelle réglementation qui interdira aux sociétés importatrices de bois d'importer en Europe du bois coupé illégalement. Cette réglementation entrera en vigueur en 2013, et un accord de partenariat avec la RDC est d'ores et déjà en cours de négociation afin d'aider celle-ci à mettre en place, sur son territoire, le système de traçabilité qui permettra de garantir que le bois exporté a été coupé en toute légalité. L'accord vise également à promouvoir la participation des populations locales concernées par l'exploitation forestière ainsi que la transparence et la responsabilisation du gouvernement.

L'impact de ces dispositions s'est fait directement ressentir dans les forêts de la RDC. Pointée traditionnellement du doigt par les populations forestières la société Sodefor – disposant de 1,7 millions d'hectares en titres d'exploitation - s'est engagée dans un long processus d'aménagement forestier durable, de certification de son bois et de réhabilitation de son image de marque auprès des communautés sur le sol desquelles elle est active. C'est ainsi qu'un cycle de réunions avec les communautés locales s'est mis en place à Oshwe fin 2010. Ces rencontres, plutôt houleuses, n'ont pu faire l'économie de l'examen des plaintes de la population. Celles-ci portent sur le non-respect des conventions prises avec certaines communautés jadis, sur l'attisement des foyers de tensions entre communautés en vue de « diviser pour régner », sur le recours à la force utilisé en lieu et place de la négociation avec les communautés riveraines. Les plaintes portent également sur les séquelles d'une intervention récente des forces de l'ordre à l'instigation de la Sodefor. Cette intervention s'était conclue sur l'emprisonnement de 27 personnes dont une est décédée, en l'occurrence une personnalité marquante de la défense des communautés locales face à la Sodefor. Cette personne était âgée de 72 ans. La communauté Batito, quant à elle, exige de la Sodefor 1,5 millions de dollars en dommages et intérêts dus à l'exploitation abusive de la forêt depuis 2004.

Au terme de la première phase des réunions d'Oshwe, le représentant de la Sodefor s'est félicité de ce que les représentants des différentes communautés locales se soient librement exprimés et aient pointé la Sodefor tant en bien qu'en mal. Il a reconnu que celle-ci avait pu, par le passé, commettre des erreurs qui ont entraîné des conflits, certains résolus, mais d'autres restant sous-jacents et devant être résolus avant d'engager toute négociation. A suivre...

2.4. OR NOIR CONTRE GORILLES

La RDC est un petit producteur de pétrole. Toutefois son potentiel est encore grand : **les « majors » Exxon et Total** se lancent aujourd'hui dans la course alors que jusque-là l'exploitation avait été laissée à des « petits ». Ils visent les réserves de l'est du pays, notamment autour du lac Albert. Mais la cuvette centrale intéresse aussi les pétroliers. **Les sociétés SOCO et Dominion, ainsi que Total, s'intéressent même aux gisements se trouvant dans le sous-sol du Parc National des Virunga, habitat des gorilles censés être préservés ! Créé dès 1925, ce parc de 800.000 hectares a été classé comme site du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1979.** Cela n'a pas empêché le ministre congolais de l'environnement d'accorder des permis d'exploration aux trois compagnies pétrolières en 2010, provoquant la réaction de plusieurs ONG environnementalistes qui ont lancé des campagnes sur le sujet.

Lors de sa 36^e session, fin juin 2012, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a pris une position forte en estimant que l'exploration pétrolière dans Parc National des Virunga pourrait causer de graves préjudices et devait par conséquent, être stoppée. Il a par ailleurs réitéré sa position selon laquelle l'exploitation du pétrole est incompatible avec le statut de patrimoine mondial. Il a également demandé au gouvernement congolais de révoquer les permis accordés aux sociétés pétrolières. SOCO et Total ont, quant à elles, été réprimandées par le comité pour ne pas s'être engagées à rester en dehors de tous les sites du patrimoine mondial, à l'instar de quelques grandes compagnies.

Le député belge Georges Dallemagne (CDH) a déposé à la Chambre un projet de résolution visant à pousser l'Etat belge à être actif dans ce dossier en plaidant auprès de la France et de la Grande-Bretagne afin que ces Etats s'assurent que leurs sociétés, Total et SOCO, "*n'endommagent pas les biens du patrimoine mondial*" - comme les y oblige le fait que Paris et Londres sont signataires de la Convention du patrimoine mondial. En outre, le texte pousse la Belgique à insister auprès de ses voisins pour que Total et SOCO signent des engagements formels à ne pas être actives sur des sites du patrimoine mondial.

Les populations congolaises vivant à proximité du parc craignent, quant à elles, que les activités extractives ne polluent le plus grand lac du parc et y détruise le poisson. Les ressources en poisson du lac représentent, pour ces populations de pêcheurs, la base de leur sécurité alimentaire et de leur revenu.

Pétrole, quand tu nous tiens !

3. L'OR NOIR EN EQUATEUR : MANNE OU MALÉDICTION ?

« La malédiction des ressources » montre un problème de fond que l'Equateur, comme les autres pays qui extraient du pétrole dans la forêt primaire connaissent. L'exploitation du pétrole entraîne la pollution des sols et des cours d'eau, pollution qui a, en outre, un impact sur la santé des populations vivant dans les zones polluées. Elle s'assortit également de déforestation, non montrée dans le film, mais bien réelle. L'exploitation du pétrole en forêt primaire a aussi tendance à chasser les populations indigènes qui y vivent. A l'échelle du globe, on estime à 350 millions le nombre de personnes vivant dans les forêts primaires, et 2 milliards en dépendent directement pour leur survie!

Le film évoque encore deux autres réalités. D'une part, le fait que les populations vivant dans les régions où on exploite le pétrole restent pauvres, alors même qu'on extrait de grandes richesses du sous-sol, et, d'autre part, le type d'exploitation pétrolière qui a été perpétré par la firme Texaco pendant 30 ans dans la région. Si l'exploitation du pétrole dans la forêt primaire s'assortit toujours d'effets « collatéraux », Texaco a battu tous les records de pollution. Il en a résulté un véritable « Tchernobyl amazonien » pour reprendre les termes des spécialistes venus mesurer les dégâts laissés par la transnationale. La population équatorienne lésée a toutefois intenté un procès à Texaco au début des années 1990. Ce procès a connu bien sûr de multiples rebondissements, y compris au début 2011. Il semble cependant encore loin d'être terminé.

Face à ce long cortège de désolations, le Gouvernement équatorien se demande aujourd'hui s'il vaut vraiment la peine de continuer à exploiter le pétrole. Texaco a quitté l'Equateur en 1992, et le gros de l'exploitation pétrolière a été repris par l'entreprise d'Etat Pétroecuador. Trois nouvelles zones de forage étaient prévues dans le parc naturel Yasuni, une portion de forêt primaire parmi les plus riches au monde en termes de biodiversité. L'actuel gouvernement tente toutefois d'abandonner le projet, de laisser le pétrole sous terre, et ce faisant, de s'essayer à un modèle de développement à la fois nouveau, mais également fondé sur la sagesse ancestrale des Amérindiens – à suivre !

- 3.1. L'Equateur, carte d'identité
- 3.2. Pétrole, panorama mondial en chiffres et carte
- 3.3. Texaco en Equateur : un Tchernobyl amazonien!
- 3.4. Yasuni, ou l'Equateur de l'après-pétrole
- 3.5. Pétrole et développement, le mal hollandais

3.1. L'EQUATEUR, CARTE D'IDENTITÉ

Superficie	283.580 km2
Population	14.573.101 habitants
Nombre d'habitants au km2	51
(Habitants au km2 en Belgique)	357
Revenu moyen par habitant*	7.931 \$
(Revenu moyen en Belgique*)	34.873 \$
Inégalités :	
Part du revenu total des 10% d'habitants les plus riches	43%
Part du revenu total des 10% d'habitants les plus pauvres	1%
Espérance de vie à la naissance (2010)	75 ans
(Espérance de vie en Belgique)	(80 ans)
Part de la population souffrant de sous-alimentation (2006)	13%
Part de la population adulte alphabétisée	84%
Nombre de médecins pour 10.000 personnes	15
(Nombre de médecins pour 10.000 habitants en Belgique)	(42)

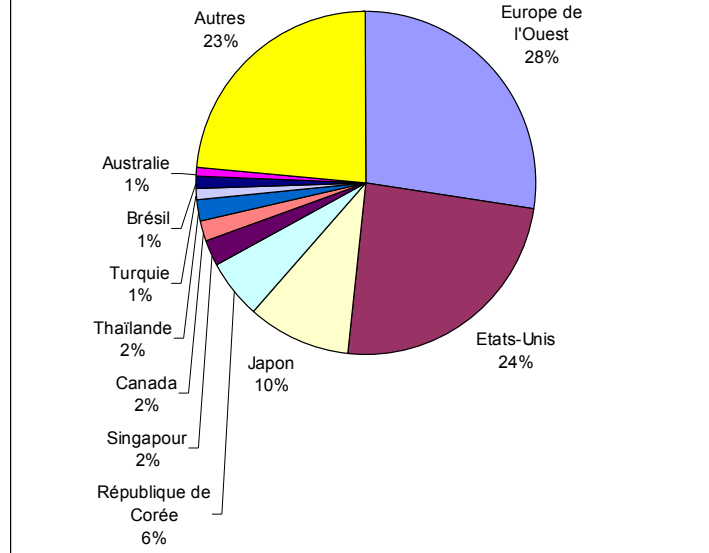
3.2. PÉTROLE, PANORAMA MONDIAL EN CHIFFRES ET CARTE

	Production de pétrole		Indicateurs de développement		
	Barils par jour (2007)	Barils par habitant et par an	Pourcentage de la population souffrant de malnutrition (2005)	Espérance de vie (années)	Part du revenu national appropriée par les 10% d'habitants les plus riches
Pays industrialisés					
Fédération de Russie	9 850 000	25	3%	66	28%
Etats-Unis	8 500 000	10	moins de 2,5%	79	30%
Canada	3 450 000	38	moins de 2,5%	81	25%
Norvège	2 550 000	198	moins de 2,5%	81	23%
Grande-Bretagne	1 700 000	10	moins de 2,5%	79	29%
Pays émergents					
Chine	3 750 000	1	10%	73	31%

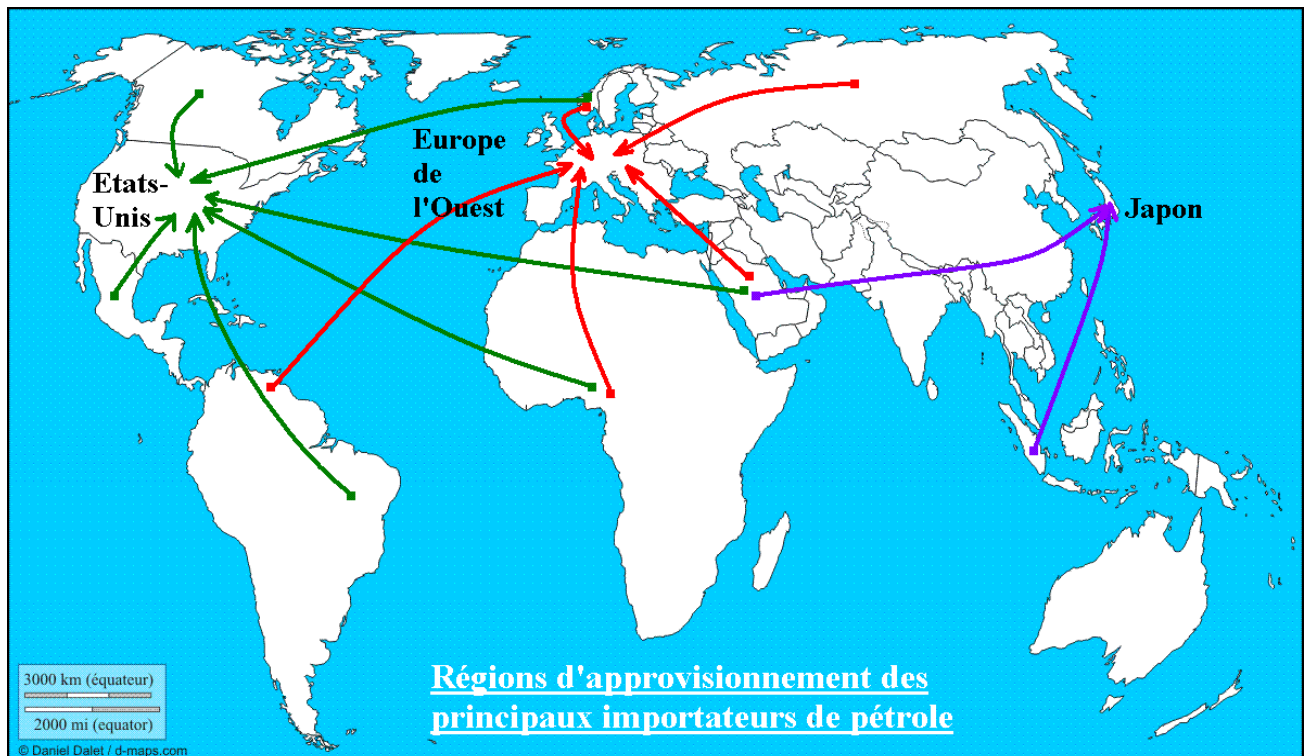
Brésil	2 250 000	4	7%	72	43%
Pays arabes					
Arabie saoudite	10 250 000	151	4%	73	?
Emirats arabes unis	3 000 000	249	moins de 2,5%	77	?
Algérie	2 150 000	23	4%	72	27%
Amérique latine					
Mexique	3 500 000	12	5%	76	38%
Venezuela	2 650 000	35	16%	74	33%
Colombie	550 000	5	13%	73	46%
Equateur	500 000	14	6%	75	43%
Afrique subsaharienne					
Nigéria	2 350 000	6	9%	48	32%
Angola	1 900 000	39	35%	47	45%
Soudan	500 000	5	25%	58	?
Guinée équatoriale	400 000	243	?	50	?
RD Congo	300 000	2	75%	48	35%
Asie et Moyen-Orient					
Iran	4 000 000	20	4%	71	30%
Kazakhstan	1 450 000	34	6%	65	26%
Azerbaïdjan	1 100 000	47	7%	70	18%

Sources: Nationmaster et PNUD

Principaux pays importateurs de pétrole: parts dans les importations mondiales (moyenne 2003-2007)



Source des infos : CNUCED



Source : Daniel Dalet / d-maps.com

3.3 TEXACO EN EQUATEUR : UN TCHERNOBYL AMAZONIEN!

De 1964 à 1992, la compagnie transnationale pétrolière Texaco, qui a depuis fusionnée avec Chevron², a installé et exploité des puits de pétrole en Amazonie équatorienne sur les 1,5 millions d'hectares de forêt vierge qui lui furent concédés par l'Etat. Les plus grandes réserves de pétrole du pays sont précisément situées dans sa partie est, au cœur de la forêt primaire. Pour les experts, l'impact environnemental de la transnationale représente le pire désastre pétrolier au monde, ce qui lui vaut le navrant sobriquet de « Tchernobyl de l'Amazonie ». Pour se faire une idée, le désastre en question équivaldrait grosso modo à une trentaine de marées noires !

Comment l'entreprise en est-elle arrivée à ce résultat ? En fait, Texaco s'est passée d'appliquer les techniques environnementales élémentaires, à savoir notamment, de réinjecter dans le sol les « eaux de formation » qui accompagnent en très grandes quantités le pétrole quand il est extrait, et qui sont hautement toxiques et cancérigènes. Au lieu de cela, la firme en a tout bonnement déversé des milliards de litres dans les rivières alors que celles-ci sont utilisées par plus de 30.000 personnes comme sources d'eau potable, d'eau de cuisine, d'eau pour se laver, etc. Texaco s'est également rendue coupable d'avoir aménagé des bassins de stockage de déchets non étanches dont le contenu fuit et pollue les eaux souterraines. La non application des règles environnementales élémentaires en Equateur a par ailleurs permis à Texaco de faire des « économies », sur base desquelles la firme a pu redistribuer des superprofits à ses actionnaires.

Les activités de Texaco se sont également soldées par la disparition pure et simple de deux peuples indigènes: les Tetetes et les Sansahauri. En Equateur, les 45% de la populations sont constitués d'indigènes vivant en « isolement volontaire » dans la forêt. Au-delà des préjudices causés aux populations blanches et métisses, les activités de Texaco ont également nuit aux communautés indiennes Siona, Secoya, Cofan, Waorani, ainsi qu'aux très nombreux Kichwas. Ces communautés ont été, entre autres, l'objet de violences sexuelles perpétrées sur des femmes adultes, ou non, par des opérateurs de la firme. Elles ont également été contraintes par celle-ci à des déplacements forcés.

Face à ce désastre, les populations locales commencent à s'organiser au tout début des années 1990. Un large mouvement émerge ainsi, soutenu par l'ONG environnementaliste Acción ecológica. Les peuples indigènes du centre de l'Amazonie veulent empêcher que l'activité pétrolière ne s'étende sur leurs territoires tandis que ceux qui ont été lésés par les activités de Texaco, indigènes déplacés et colons métis, s'organisent pour lui intenter un procès. Celui-ci constitue un événement marquant dans la résistance de la société équatorienne contre les pratiques prédatrices des entreprises pétrolières. Texaco quitte l'Equateur à cette époque !

Chevron est aujourd'hui condamnée à payer 18 milliards de dollars de dommages et intérêts. Le procès a commencé en 1993, les plaignants équatoriens³ portant plainte contre Texaco devant la

² Chevron et Texaco, deux compagnies états-uniennes, ont fusionné en 2001 sous le nom de « Chevron-Texaco ». En 2005 ce nom fut abandonné au profit du seul « Chevron ». Texaco garde toutefois son statut de marque appartenant à la firme et distribuée dans les stations-service. Chevron est la quatrième firme pétrolière mondiale derrière Exxon Mobil, BP et Shell.

³ Ils forment groupe de 30.000 personnes réunissant des membres de cinq nationalités indigènes : Siona, Secoya, Cofan, Huaorani et Kichwa.

Cour fédérale de New York. En 2002, après dix ans dans les tribunaux états-uniens, un juge de new-yorkais finira par décider que seul un tribunal équatorien est compétent pour cette affaire. Celle-ci sera alors transférée devant le tribunal de Lago Agrio (région où a été tournée « La malédiction des ressources »). Le procès de Chevron (Texaco) est un cas sans précédent : c'est la première fois qu'une transnationale pétrolière doit comparaître devant la justice d'un pays en développement suite à une plainte déposée par des particuliers.

Diverses étapes du procès ont eu lieu en 2003, 2005, 2006 et 2010. L'affaire fut compliquée par le fait que Chevron a multiplié les manœuvres visant à saboter l'inspection des sites contaminés tout en versant des sommes importantes pour la réparation des dégâts tandis que l'Etat équatorien l'a accusée en retour de fraude dans son programme de réparation des dommages.

Le 14 février 2011, le juge équatorien Nicolas Zambrano condamne Chevron à payer 9 milliards de dollars pour la réparation des dommages environnementaux. Les parties iront toutefois en appel, Chevron estimant que la sentence est illégitime et inapplicable, tandis que l'avocat des plaignants, Pablo Fajardo (qu'on voit dans le film) estime, sur base de l'avis des experts, qu'il faudrait plus de 100 milliards de dollars pour réellement réparer les dégâts ! La cour d'appel de Lago Agrio a confirmé la condamnation de première instance en janvier 2012. **La somme à payer devait toutefois être doublée si Chevron ne présentait pas ses excuses auprès du tribunal pour son attitude hostile et manipulatrice tout au long du procès. Au lieu d'excuses, Chevron est allée en appel, ce qui lui vaut donc aujourd'hui d'être condamnée à payer 18 milliards de dollars !**

Chevron essaye néanmoins, mais de plus en plus désespérément, d'éluder sa condamnation. **La firme tente systématiquement de faire passer pour « frauduleuses » les expertises sur base desquelles elle a été condamnée.** Les tribunaux étasuniens devant lesquels elle a porté plainte dans ce sens ont toutefois jusqu'à présent rejeté ses tentatives. Ce fut encore le cas le 12 juin dernier (12/06/2012) devant la Cours d'appel de Washington DC. Ce fut aussi le cas précédemment devant deux autres cours d'appel et une quinzaine d'autres tribunaux étasuniens de moindre importance. Les cours d'appel aux Etats-Unis représentent l'arbitre final dans la plupart des affaires, la Cour suprême ne pouvant traiter qu'une centaine de procès en appel sur les 10.000 introduits chaque année.

Si Chevron refuse de payer les dommages et intérêts, il est par ailleurs impossible pour la justice équatorienne de saisir des biens de la firme afin de l'y contraindre, vu qu'elle n'a plus aucune installation dans le pays. **Les plaignants équatoriens ont dès-lors introduit le 30 mai 2012 une plainte auprès de la Cour suprême du Canada, pays dans lequel Chevron possède de vastes installations. L'éminent avocat canadien, Alain Lenczner,** chargé de l'affaire estime que celle-ci est « la plus grande affaire du monde », qualificatif qu'il ne profère pas au hasard vu qu'il est allé se rendre compte en personne de l'ampleur des dégâts environnementaux et humains sur place, à Lago Agrio. Cette visite l'a également convaincu que le jugement du tribunal équatorien est issu d'un procès mené équitablement, et qu'il doit donc être reconnu au Canada. On s'attend cependant à ce que Chevron se dote des meilleurs avocats canadiens pour faire échouer l'action des plaignants équatoriens. Pablo Fajardo se dit toutefois prêt à poursuivre Chevron dans toutes les cours du monde si c'est nécessaire ! La persévérance et la fermeté des juges équatoriens devraient inspirer les juridictions dans bien d'autres pays en développement afin de faire reculer l'impunité dont jouissent

nombre de sociétés transnationales exploitant des ressources naturelles entraînant nombre de dégâts « collatéraux » !

3.4. YASUNI OU L'EQUATEUR DE L'APRÈS-PÉTROLE ?

Au mois d'août 1972, le premier tanker contenant du pétrole équatorien appareillait vers le grand marché international. « Depuis lors, nous avons extrait 4 milliards de barils, et le pays a reçu plus de 90 milliards de dollars, mais nous ne nous sommes pas développés. » constate amèrement Alberto Acosta, ex-ministre équatorien de l'Énergie et des Mines. « Donc nous arrivons à une question simple : faut-il continuer à faire la même chose ? La réponse est non. »

Le pétrole occupe une place centrale dans l'économie équatorienne. Il représente un cinquième du PIB et plus de 60% de la valeur des exportations. Il finance en outre quasiment la moitié du budget de l'État à travers la taxation des quelques sociétés étrangères actives sur le sol équatorien et grâce aux activités de l'entreprise publique Petroecuador, comptant pour 80% du pétrole extrait dans le pays. Le modèle de développement équatorien est donc traditionnellement de type « extractiviste ».

Comme on peut le voir au point 3.5 sur le « mal hollandais », l'exportation massive de pétrole par un pays peut très bien avoir pour résultat d'appauvrir la majorité de la population et de n'enrichir qu'une « élite » économique. L'Équateur, pour diverses raisons, n'est que partiellement victime du mal hollandais qui s'y traduit davantage par la genèse de fortes inégalités sociales que par l'apparition de la pauvreté à grande échelle. Si le nombre de personnes souffrant de malnutrition y est relativement faible, l'inégalité des revenus y est par contre très forte, puisque les 10% d'Équatoriens les plus riches accaparent 43% du revenu national ! Comme le mentionne plus haut Alberto Acosta, globalement, le pétrole en Équateur n'est cependant pas synonyme de développement. Il a par contre détruit une bonne partie de la forêt primaire et fait disparaître des peuples indigènes.

A part le pétrole, l'Amazonie équatorienne recèle aussi une des plus riches biodiversités au monde. On peut y trouver sur un seul arbre autant de sortes de scarabées que dans toute l'Europe. L'immense diversité des espèces vivantes, végétales et animales, que l'on trouve dans les forêts équatoriales est due au fait que la Vie n'y a jamais été perturbée par des changements brusques dans l'environnement et qu'elle a pu se complexifier pendant de très longues périodes de l'Histoire terrestre. Les parties nord et sud de la planète ont par contre subi des glaciations au cours de l'histoire ancienne, ce qui en a fait disparaître une grande partie des êtres vivants. La glace recouvrait une bonne partie de l'Europe et l'entièreté des États-Unis actuels.

Une des réserves de pétrole les plus prometteuses se trouve actuellement dans le parc naturel de Yasuni, au cœur de la forêt primaire. Elle renferme quelques 850 millions de barils. Or le Gouvernement équatorien tente aujourd'hui de trouver une solution pour laisser ce pétrole sous terre sans hypothéquer le développement du pays. Cette idée a émergé, dès les années 1990, à partir du mouvement de résistance des peuples indigènes et des colons métis, mouvement qui a débouché sur le procès Texaco.

L'idée initiale d'un moratoire sur l'exploitation pétrolière a donc fait du chemin. L'actuel président, le socialiste Rafael Correa, a accepté le principe de ne pas toucher aux réserves pétrolières du parc Yasuni, à condition toutefois que la communauté internationale dédommage financièrement l'Equateur pour la non mise en valeur de son patrimoine pétrolier. Le Président demande que ce dédommagement soit équivalent à la moitié de la valeur du pétrole laissé sous terre.

Dans ce projet plutôt révolutionnaire, l'Equateur avance le principe de « coresponsabilité ». D'une part, si l'Equateur renonce à exploiter son pétrole, il perd beaucoup d'argent. En effet l'exploitation en serait faite par Petroecuador, l'entreprise pétrolière appartenant à l'Etat. Mais d'autre part, si ce pétrole était extrait et consommé il diffuserait 410 millions de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, de quoi faire réfléchir, eu égard à la gestion des changements climatiques qu'on essaye vaille que vaille de mettre en place internationalement.

L'idée de base est que toutes les nations du monde son responsables ensemble, donc « coresponsables », du patrimoine commun de l'Humanité (ou du bien public mondial) que constitue l'atmosphère terrestre. Or les pays riches sont bien davantage responsables de la détérioration de cette dernière, suite au fait qu'ils y ont diffusé de grandes quantités de CO₂ depuis qu'ils ont opéré leur révolution industrielle et se sont enrichis. En effet, le CO₂ diffusé dans l'atmosphère et qui s'y accumule produit un effet de serre pendant cent ans ! 70% du CO₂ produisant actuellement un effet de serre dans l'atmosphère sont originaires des Etats-Unis, d'Europe et du Japon. Même si la Chine, par exemple, est aujourd'hui le principal producteur de CO₂, ses émissions par habitant ne représentent qu'environ la moitié de celles d'un Européen. Les pays industrialisés devraient donc, à tout le moins, faire autant d'efforts que l'Equateur pour éviter que davantage de CO₂ ne se diffuse dans l'atmosphère. C'est pourquoi l'Equateur leur demande de le dédommager, à hauteur de 50%, de la perte qu'il subit du fait de ne pas vendre le patrimoine qu'il détient.

C'est dans cet ordre d'idées que le président Correa a réussi à faire inscrire dans les décisions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Cancún (Mexique) fin 2010, le concept d'« émissions nettes évitées ». Ce concept désigne les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à la décision volontaire et unilatérale d'un pays de ne pas réaliser une activité économique déterminée. Ces émissions évitées pourraient dès lors faire l'objet d'un dédommagement financier de la part de la communauté internationale. La France, l'Allemagne, la Suisse sont intéressées par le projet, ainsi que la Belgique dont le gouvernement fédéral a prévu un budget de 5 millions d'euro par an pendant plus de dix ans pour le financer.

« Sumak Kawsay », ou les richesses alternatives

« Sumak Kawsay » en kichwa ou « Buen Vivir » en espagnol, traduit en français par « bien-vivre », est une catégorie philosophique de plusieurs peuples indigènes d'Amérique du Sud. C'est une vision du monde qui cherche l'harmonie de l'être humain avec lui-même, avec ses semblables et avec la nature.

Dans les sociétés indigènes, la notion d'un chemin linéaire qui irait d'un état de « sous-développement » vers un état « développé » n'existe bien sûr pas.

On n'y trouve pas non plus la conception « moderne » de la pauvreté associée à la carence de biens matériels, ni celle de richesse liée à leur abondance. Les biens matériels ne sont pas les seuls déterminants du bien vivre, d'autres valeurs sont en jeu : la connaissance, la reconnaissance sociale et culturelle, l'éthique, la vision du futur, etc.

Le bien-vivre perd malheureusement du terrain sous l'effet des messages et des pratiques de la modernité occidentale.

Que ferait l'Equateur de sa compensation si elle lui était payée ? Cet argent servirait à reboiser les régions ayant subi la déforestation liée aux activités pétrolières, à développer des sources d'énergie alternatives et durables, à mettre en place des programmes sociaux pour les personnes ayant subi les préjudices des activités pétrolières, etc. Tout ceci en plus des dédommagements attendus de Chevron/Texaco. Il s'agirait aussi de re-diversifier les productions pouvant être exportés et qui ont été asphyxiées par la prépondérance de l'activité pétrolière (voir « Le mal hollandais »).

Les porteurs de ce projet veulent toutefois également qu'il ait une valeur exemplative et puisse mettre en exergue la possibilité qu'il y a d'entrer dans un autre modèle de développement. Si, à l'origine du projet « Yasuni », il y a les mouvements de résistance des peuples indigènes d'Equateur, ceux-ci ont également imprimé au projet leur vision du monde. Or celle-ci n'est pas la vision occidentale. Elle s'articule pour beaucoup autour de la notion de « Sumak Kawsay » en kichwa, traduite par « Buen vivir » en espagnol ou « bien-vivre » en français, vision dans laquelle l'accumulation de biens matériels ne peut pas être une fin en soi. L'accroissement matériel sans fin pourrait au contraire aboutir à un suicide collectif comme semblent l'augurer les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité tant agricole que sauvage, la dégradation des sols et la perte des sources d'eau douce. La vision indienne du monde rencontre par ailleurs de plus en plus celle d'occidentaux conscients des dangers que fait peser sur le monde la « malédiction de l'abondance ». Le modèle de développement dominant n'est de fait pas viable puisque sa réalisation exigerait cinq planètes s'il fallait le généraliser à tous les pays comme le veulent nombre d'institutions internationales. L'Equateur a expérimenté de l'intérieur, et douloureusement, le fait que la croissance économique n'est absolument pas synonyme de développement.

Au regard de la politique réelle du gouvernement Correa en termes d'extraction pétrolière, le projet Yasuni, même s'il vient à réussir, garde cependant un caractère exceptionnel et plutôt expérimental. En effet, plus de 3 millions d'hectares de forêt vierge amazonienne, où vivent huit peuples autochtones, devraient être mis en concession pour l'exploitation du pétrole au cours de l'année 2012 ! (voir partie 4)

En termes économiques ...

La Hollande a découvert de grandes réserves de gaz naturel dans son sous-sol au cours des années 1960. Très heureuse de cette manne tombée du ciel, elle l'a directement exploitée, pour ses besoins propres, ainsi que pour l'exporter en grandes quantités. Hélas, si ces exportations ont rapporté beaucoup d'argent, elles ont également eu des effets aussi imprévus que négatifs sur l'économie hollandaise.

Pour celles et ceux qu'un peu d'économie ne rebute pas, le mal hollandais est assez aisé à comprendre. Lorsqu'un pays a subitement de grandes quantités d'une richesse à vendre sur les marchés internationaux, les pays qui veulent lui en acheter doivent se procurer sa devise. Cette devise devient alors recherchée, ce qui en fait monter le prix par rapport aux autres devises.

Or ce phénomène a des effets négatifs sur les autres secteurs de l'économie du pays. Il rend meilleur marché les biens importés, ce qui met en difficulté, voire en faillite, les producteurs locaux produisant les mêmes biens. Symétriquement, les produits exportés par le pays deviennent plus chers à l'étranger, et donc moins vendables. Le pays perd donc des parts de marché à l'étranger, ce qui peut également mettre en faillite des producteurs locaux. La Hollande a ainsi connu une véritable désindustrialisation suite à ses exportations de gaz naturel.

3.5 PÉTROLE ET DÉVELOPPEMENT, LE MAL HOLLANDAIS

Que vient faire la Hollande parmi les pays exportateurs de pétrole ? En fait, le cas de la Hollande a permis de prendre conscience des effets négatifs que pouvaient avoir sur une économie le fait d'exporter une ressource naturelle qu'on découvre en grandes quantités dans son sous-sol. Dans le cas de la Hollande, il s'agit du gaz naturel. Celui-ci fut découvert dans les années 1960 et son exportation, si elle a apporté une certaine richesse au pays, l'a également désindustrialisé.

Le « mal hollandais » désigne les déséquilibres qui proviennent de l'exportation en grandes quantités de produits comme le gaz naturel ou le pétrole, voire de certaines productions agricoles très « industrialisée ». Le mal en question provient, pour résumer, du fait que ces exportations monopolisent l'économie à leur avantage et au détriment des autres secteurs. L'exportation de pétrole, par exemple, lorsqu'elle commence à prendre une certaine importance, peut très bien mettre à mal l'agriculture et les productions manufacturières. Or la production et l'exportation de pétrole créent peu d'emploi comparativement aux autres secteurs. Il s'agit en effet d'une ressource qui ne doit pas être « fabriquée », mais qu'il suffit, en gros, de prélever dans le sous-sol.

Des secteurs comme l'extraction pétrolière ne créent virtuellement pas d'emploi, mais en détruisent par contre beaucoup en asphyxiant d'autres secteurs de l'économie. Le développement des exportations de pétrole par un pays peut donc se traduire par une augmentation du chômage, par un abaissement des salaires et un développement de la pauvreté, alors même que le PIB affiche une belle croissance ! Les groupes socioprofessionnels liés à l'exportation du pétrole, surtout au niveau des cadres et des actionnaires, font, quant à eux, de plantureux bénéficiaires ! L'exportation de pétrole représente toujours des enjeux financiers très importants, mais qui profitent à une minorité (locale et aussi très souvent étrangère) tandis qu'elle asphyxie le reste de l'économie et appauvrit une large majorité de la population. Des tels déséquilibres sont générateurs de beaucoup de corruption et de lobbying afin d'arriver à accaparer des parts du gâteau.

En Amérique latine, des pays comme le Venezuela, l'Équateur, le Mexique, la Colombie ou le Brésil connaissent ou ont connu à des degrés divers le mal hollandais. Ces pays exportateurs de pétrole sont en général très inégalitaires au niveau de la répartition des revenus. Un immense pan de la société est composé de gens très pauvres. En Équateur, le dixième de la population constitué des gens les plus riches accapare 43% du revenu du pays alors que les 10% les plus pauvres n'en ont que 1,2%.

Les effets dévastateurs du mal hollandais accablent également les pays africains exportateurs de pétrole. Un pays comme l'Angola produit 2 millions de barils de pétrole par jour mais voit plus du tiers de ses habitants souffrir de sous-alimentation ! En Guinée équatoriale, mini-État de 600.000 habitants, la production est de 243 barils par habitant et par an - ce qui revient à 0,7 baril par habitant et par jour - mais l'espérance de vie n'est que de 46 ans ! Celle-ci est encore plus faible au Nigeria, huitième exportateur de pétrole dans le classement mondial. Comme le Nigeria est très peuplé, la production de pétrole n'est que de 6 barils par habitant et par an. L'or noir n'en fait pas moins la pluie et le beau temps dans ce pays qui compte parmi les plus pauvres au monde. Cette manne, exploitée par les « majors » – Shell, Chevron, Agip, Total, etc. - a induit l'émergence d'une coalition entre l'armée et les milieux d'affaire, les haut gradés devenant eux-mêmes également hommes d'affaires après peu de temps. Cette « kleptocratie » africaine typique, à composante militaire musclée, s'est constituée au fur et à mesure que le pétrole faisait son bonheur, et qu'il

faisait le malheur du reste de la société en dénaturant une économie autrefois productive et traditionnellement agricole. Pour les transnationales du pétrole, les pays africains sont les plus rentables. Même si leur contexte nécessite l'entretien de nombreuses milices privées face à la révolte des pauvres qui voient les richesses de leur sous-sol partir à l'étranger, les transnationales rapatrient de plantureux bénéfices. La faible taxation locale de ce qu'elles emportent avec elles y est bien-sûr pour beaucoup. Classés selon l'indice du développement humain, les grands pays africains exportateurs de pétrole arrivent en moyenne à la 150e place sur 180 ! Alors, le pétrole amène-t-il le développement ? Ou bien est-il une malédiction ?

Rares sont les pays grands exportateurs de pétrole ayant échappé au mal hollandais. Un exemple couramment cité est celui de la Norvège. Ce pays, où des institutions démocratiques et progressistes sont implantées depuis longtemps est arrivé, grâce à une mobilisation importante des mouvements sociaux, à se prémunir contre ce mal en constituant notamment un fonds d'Etat à partir des revenus du pétrole. Ce fonds permet d'agir sur le marché des changes en vue d'éviter que la devise norvégienne ne s'apprécie trop par rapport aux autres devises.

Les conditions ne sont bien sûr pas les mêmes dans les pays en développement en général fortement dépendants des firmes transnationales. Pour échapper au mal hollandais, il faut, entre autres choses, un Etat fort et capable de négocier fermement avec elles, un Etat capable de planifier le développement dans toutes ses composantes interdépendantes.

La Russie, grand exportateur de pétrole fraîchement arrivé sur les marchés mondiaux, risque pour certains analystes de tomber sous le coup du mal hollandais.

4. PISTES POUR L'ANIMATION DE CINÉ-DÉBATS ET LA PRÉSENTATION DE PROGRAMMES 11.11.11 RELATIFS AUX PROBLÉMATIQUES DE « LA MALÉDICTION DE RESSOURCES »

« La malédiction des ressources » peut être projeté entièrement ou en partie et on peut, lors d'un ciné-débat, approfondir soit un seul sujet du film, soit les deux. Quoiqu'il en soit, nous vous proposons de les aborder à partir des questions suivantes :

- Partie tournée en RDC: « **Les Congolais voient leurs richesses, en l'occurrence le bois, quitter le pays mais ils ne voient venir aucune contrepartie en termes de développement. Comment cela se fait-il ?** ». Cette question peut être explorée à partir de la synthèse ci-dessous au 4.1. Cette synthèse présente également ce que fait l'ONG congolaise Réseau Ressources Naturelles pour lutter contre le pillage des ressources naturelles, en particulier son programme financé par l'**Opération 11.11.11**.

- Partie tournée en Equateur : « **L'extraction du pétrole par Texaco en Equateur a fait subir de graves préjudices aux populations locales, et continue de le faire. Texaco reste-t-elle impunie ?** ». On peut répondre à cette question à partir de l'information donnée au paragraphe 3.3 ci-dessus. On peut en outre suivre les dernières nouvelles du procès Texaco sur le site www.chevrontoxico.com (anglais), ou le site www.alterinfos.org (français). On peut également, à partir des informations ci-dessus, présenter un programme financé par l'**Opération 11.11.11** et qui appuie la population du village de Sarayaku (Equateur) face aux projets d'extraction pétrolière qui les menacent au cœur de la forêt vierge.

4.1 Le pillage des richesses et le Réseau Ressources Naturelles en RDC

4.2 En Equateur : « Winlla kawsaymanta ! » - Tous ensemble pour la vie !

4.1 LE PILLAGE DES RICHESSES ET LE RÉSEAU RESSOURCES NATURELLES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

4.1.1 Problématique *Les Congolais voient leurs richesses, ici le bois, quitter le pays mais ils ne voient venir aucune contrepartie en termes de développement. Comment cela se fait-il ?*

Le cadre légal :

Il s'agit du « **Code forestier** » établi en 2002⁴. Il stipule que :

- A) La forêt appartient à l'Etat.** Un acteur privé, individu ou entreprise, ne peut donc acheter une parcelle de forêt.
- B) Les entreprises peuvent couper du bois dans la forêt aux conditions suivantes :**
 - 1°) elles doivent le faire sur les **parcelles que l'Etat leur a attribuées**⁵.
 - 2°) elles doivent, avec l'Etat central, établir un « **cahier des charges** » qui précise :
 - les avantages que les entreprises doivent offrir aux populations locales : construction d'une école ou d'un dispensaire, réfection ou construction de routes, etc. ;
 - les mesures à mettre en place pour que les populations locales gardent leur accès aux ressources de la forêt : eau potable, plantes comestibles et médicinales, gibier...
 - le nombre d'arbres qu'elles doivent replanter, etc.
 - 3°) **elles doivent payer trois types de taxes à l'Etat : une redevance par hectare exploité, une taxe sur leurs bénéfices et une taxe sur les quantités de bois exportées.**
- C) L'Etat central doit, quant à lui, reverser 40% de la redevance à l'hectare qu'il a perçue aux provinces et aux collectivités locales afin qu'elles puissent faire des investissements publics en vue du développement :** construction (ou souvent réfection) de routes, de ponts, d'écoles, de dispensaires, etc.

Les problèmes :

Comme c'est l'Etat central, à Kinshasa, qui établit le cahier des charges avec les entreprises, **il n'est pas garanti que leurs obligations envers les populations locales, en échange de l'exploitation du bois, soient suffisantes et adéquates**, de même que les mesures écologiques de reboisement.

Les entreprises d'exploitation forestière, en général des sociétés transnationales,

- **respectent rarement leurs cahiers des charges. En lieu et place, elles préfèrent signer des « contrats de la honte »** avec les chefs de villages locaux. C'est infiniment moins cher, et de plus, ce type de contrat engage les chefs locaux à soumettre les populations locales aux entreprises ;
- **éludent l'impôt.** Une certaine proportion des taxes sur les bénéfices et sur les exportations est contournée par sous-facturation et transit virtuel du bois par des

⁴ ...suite aux injonctions de la Banque mondiale dans cadre de la gestion de la dette extérieure de l'Etat congolais.

⁵ Ces parcelles sont répertoriées dans un cadastre.

paradis fiscaux avant d'arriver au pays de destination réel. Une partie du bois coupé n'est pas déclarée⁶ ;

- **soudoient des responsables publics congolais pour arriver à leurs fins.** Certains membres du gouvernement sont actionnaires de ces sociétés ;
- **exploitent les travailleurs locaux.** Elles appliquent le salaire minimum légal de **0,7 \$/jour**, signent plutôt des contrats de stage (anormalement longs) que des contrats de travail, font prestre des journées de 10 heures. La sous-alimentation règne dans les camps d'exploitation forestière.

Des acteurs divers exploitent le bois avec de fausses autorisations : bandes armées issues de la guerre par exemple.

L'Etat congolais n'a pas les moyens (et pour cause !) de développer un système de surveillance de l'exploitation forestière. Il existe un certain nombre d'inspecteurs, mais ils ne sont pas outillés adéquatement : manque de formation au code forestier, bureaux vétustes, pas de véhicule, etc.

La part de la redevance à l'hectare due aux collectivités locales pour leur développement ne leur est en général pas rétrocédée. La raison en est que, d'une part les sociétés forestières ne payent pas toujours cette redevance, ou partiellement, mais surtout que les représentants politiques congolais – au niveau national, provincial ou des territoires - en détournent une partie à leur profit.

4.1.2 Ce que fait le CNCD – 11.11.11

L'opération 11.11.11 permet d'appuyer financièrement le **Réseau Ressources Naturelles (RRN)**, une organisation non gouvernementale congolaise créée en 2002 dans le but de lutter contre le pillage des ressources naturelles en RDC. Selon le RRN les problèmes ci-dessus peuvent être réduits s'il y a,

- **une surveillance locale des sociétés forestières là où elles exploitent la forêt:** a-t-elle le droit d'exploiter là où elle le fait ? Que coupe-t-elle en termes d'essences, et de quantités? Par quelle route le bois est-il évacué? Est-il coupé légalement ? Etc. ;
- **une responsabilisation des pouvoirs publics.** Si l'Etat central est informé de comment est exploitée la forêt localement et de comment les populations locales peuvent être maltraitées par les pouvoirs publics locaux, et s'il y a une certaine pression sur l'Etat central, celui-ci devra faire respecter la loi. Plus généralement, le RRN plaide pour la création d'élections locales, ce qui permettrait aux populations d'élire leurs représentants alors qu'actuellement ceux-ci sont nommés par le gouvernement de Kinshasa (même s'ils sont d'origine locale). Ils ne se sentent donc pas tenus d'agir dans l'intérêt des populations locales, qu'ils sont cependant censés représenter !

⁶ Le groupe Danser par exemple élude régulièrement l'impôt à hauteur de 1 à 2 millions d'euro par an (8 fois le budget de fonctionnement du ministère de l'environnement !).

Le RRN et les populations locales :

La stratégie du RRN est de s'appuyer sur les populations locales car elles peuvent exercer une surveillance efficace de l'exploitation forestière. Elles sont également la base du système de représentation politique qui serait apte à mettre en place des mesures de développement directement perceptibles à l'échelon local (enjeu d'élections locales). Elles doivent cependant être formées à tous ces enjeux. **Grâce aux fonds apportés par l'Opération 11.11.11**, le RRN forme les populations locales aux niveaux suivants :

- la connaissance de leurs droits, notamment en termes de rétrocession de la **redevance à l'hectare**;
- la connaissance de la **valeur du bois**, pour mieux évaluer la contrepartie qui peut en être exigée localement en termes de développement ;
- la capacité à **vérifier l'authenticité des autorisations** de couper le bois afin de lutter contre les coupes illégales ;
- La compréhension des enjeux de la mise en place **d'élections locales** (élire ses représentants et pouvoir en exiger des résultats concrets).

La formation des populations locales se fait de plusieurs façons :

- **Formation de « noyaux »** de formateurs à Kinshasa, qui dans chaque province forment d'autres noyaux qui vont de village en village former les populations ;
- Diffusion d'une **brochure explicative** en français et langues locales ;
- Envoi de messages sur bandes magnétiques aux **radios communautaires** pour diffusion locale ;

Le RRN et les pouvoirs publics:

- Le RRN a des réunions mensuelles avec le ministre de l'environnement afin de lui transmettre l'information sur les situations locales. Ces informations permettent à l'Etat central de percevoir la redevance à l'hectare sur base d'informations réalistes (surfaces exploitées). Le fait que plus de transparence existe sur les montants de la redevance oblige l'Etat central à rétrocéder correctement aux pouvoirs locaux la part qui leur revient.
- Le RRN organise des formations à l'intention des pouvoirs publics locaux et de la société civile afin de leur expliquer l'enjeu que représente la rétrocession de la redevance à l'hectare. S'y trouvent réunis le gouverneur de province, les commissaires de territoires, les chefs locaux traditionnels ainsi que des ONG locales. En réunissant tous ces acteurs pour les informer sur le cadre légal de la rétrocession, ceux qui en sont spoliés peuvent exercer une pression sur ceux qui sont susceptibles de la détourner à leur profit.

L'Opération 11.11.11 offre un appui financier au RRN qui lui permet de développer son système de surveillance de l'exploitation forestière dans les provinces du Bandundu et de l'Equateur ainsi que dans la Province Orientale. **Ce système de traçabilité permet une meilleure rétrocession de la redevance vers les zones où est exploitée la forêt.** Le RRN a une antenne dans chacune des 11 provinces de la RDC. Il s'occupe aussi des autres ressources naturelles telles que les mines et les

hydrocarbures. Il fait un travail de plaidoyer en vue d'influencer la législation et les décisions politiques. Il mène également une réflexion au niveau de la forêt d'Afrique centrale comme enjeu dans la problématique des changements climatiques.

* * *

4.2 EN EQUATEUR : « WINLLA KAWSAYMANTA ! » - TOUS ENSEMBLE POUR LA VIE !

4.2.1 Problématique

Si le gouvernement équatorien de Raphael Correa – élu en 2006 - mène d'un côté l'expérience pilote du projet Yasuni, il continue d'avoir par ailleurs une politique extractiviste classique. Il est ainsi prévu de mettre en concession plus de 3 millions d'hectares de forêt vierge amazonienne au cours de l'année 2012! Notamment dans la région du village de Sarayaku.

La communauté indienne de Sarayaku subit en fait l'incursion régulière sur son territoire des compagnies pétrolière depuis les années trente. Toutes y ont pénétré abusivement et avec violence, parfois aidées des Forces Armées équatoriennes et, depuis 20 ans, sans tenir compte du titre de propriété collective octroyé en 1992 par le gouvernement équatorien aux peuples indigènes. **En 1996, l'Etat équatorien signe un contrat de concession pétrolière avec la société argentine Compania General de Combustibles (CGC) en vue de l'extraction du pétrole sur le territoire de Sarayaku.** L'opération se fait sans que soient respectés les droits de la communauté de Sarayaku à la participation via la consultation et le consentement préliminaire libre et informé. Elle se fait également sans que les études sociales et environnementales légales soient faites.

La communauté de Sarayaku tente dès lors de s'opposer à l'entrée de la compagnie sur son territoire. Celle-ci y pénètre néanmoins en 2002 avec l'appui de l'Etat. **Il s'ensuit le déboisement de portions importantes de territoire et des travaux de recherche géologiques avec des explosifs.** La communauté de Sarayaku se trouve ainsi lésée dans son droit de propriété foncière ainsi que dans son droit à la jouissance des ressources qui se trouvent sur son territoire et qui forment la base de sa subsistance.

Le peuple de Sarayaku décide alors de demander de l'aide auprès de **l'Organisation Interaméricaine des Droits Humains**. C'est ainsi qu'en juillet 2011 il porte plainte devant la Cour Interaméricaine des Droits Humains à Tegusigalpa (Honduras). La sentence devrait tomber au cours de l'année 2012. **Même si elle n'a aucune valeur contraignante, il s'agit là d'un facteur important de pression morale.**

4.2.2 Ce que fait le CNCD – 11.11.11

« Tous ensemble pour la vie », est le titre d'un programme financé par l'Opération 11.11.11 et mené par la communauté villageoise de Sarayaku appuyée par les ONG Frontière de Vie et MATM,

membres du CNCD – 11.11.11. Sarayaku est situé au cœur de la forêt vierge équatorienne, à quelques 200 km à vol d'oiseau de Lago Agrio, en direction du Sud, et situé dans la province de Pastaza.

Le programme

La stratégie de la communauté de Sarayaku pour préserver son lieu de vie consiste principalement à montrer au monde extérieur qu'elle est en danger. Elle estime que le meilleur moyen de lutter contre les pétroliers est de faire connaître sa situation. C'est pourquoi son programme d'action s'adresse à un public régional, national et international. Les supports de communication prévus consistent en :

- matériel didactique à diffuser ;
- site internet ;
- cycles de conférences aux niveaux national et international ;
- Parutions dans les médias.

La stratégie consiste également à faire prendre conscience à la population équatorienne qu'il faut préserver la forêt. A cette fin, la stratégie comprend la création d'un plan de développement durable. Celui-ci consiste en la création d'un centre de médecine traditionnelle amazonienne ainsi que d'un jardin botanique pour la préservation du patrimoine génétique local. Ce jardin doit permettre de faire connaître ce patrimoine, notamment sur le plan de ses ressources médicinales, mais également de préserver des espèces botaniques en voie de disparition.

Enfin, la communauté de Sarayaku plante depuis 2005 sur les limites de son territoire une « frontière de vie ». Périmètre géant de 300 km de long marqué par des arbres à fleurs très colorées, la « frontière de vie » est visible d'avion et tente de protéger des dizaines de milliers d'hectare de forêt (infos : www.frontieredevie.net).

5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES INTERNET

Le Congo malade de ses richesses

Boika Barthélémy, Houleuses réunions de concertation avec la Sodefor et les populations riveraines, Ressources Naturelles n° 10, septembre-novembre 2010.

de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008, Office des publications de l'Union européenne, 2009.

FAO, Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, FAO, 2010.

Global Witness, Exploitation des ressources naturelles et droits de l'homme en République démocratique du Congo de 1993 à 2003, Global Witness, 2009.

Greenpeace, Le pillage des forêts du Congo, Greenpeace, 2007.

Greenpeace, Arnaques au Congo, Greenpeace, 2008.

Hance Jeremy, Oil Exploration on Hold in Virunga National Park, www.mongabay.com, 17 mars 2011.

Kokolo Emmanuel, Entretien avec Jean-Marie Muanda, Ressources Naturelles n°9, juillet-août 2010.

Le Potentiel, RD Congo-Pétrole : Total et Exxon se lancent dans la course, Le Potentiel, 3 mars 2011

Shannon Lawrence, Medeiros Michelle et Reisch Nikki, La Banque mondiale en République Démocratique du Congo, www.eurac-network.org, 2006.

Zacharie Arnaud, Dette et développement : Les défis du financement du développement en RDC, Conférence du CRE-AC, février 2008.

L'or noir en Equateur : manne ou malédiction

Berry Albert, **Dutch Disease** : A Threat to Latin America's Current Growth Spurt?, Focal Point, 2008.

Le Quang Mathieu, Le projet ITT: laisser le pétrole en terre ou le chemin vers un autre modèle de développement - entretien avec Alberto Acosta, www.sosyasuni.org, septembre 2009.

Le Quang Mathieu, Equateur – La mise en œuvre de l'Initiative Yasuni-ITT – entretien avec Maria Fernanda Espinosa, www.sosyasuni.org, février 2011.

Sachs Ignacy, Expensive Oil: for Least Developed Countries a Quiproquo of Curse and Blessing in Disguise, Background Paper for UNCTAD's Report on Least Developed Countries, 2006.

Saman Moises, Ecuador Judge Orders Chevron to Pay \$9 Billion, The New York Times, February 14, 2011.

www.chevrontoxico.com : pour le suivi du procès Chevron/Texaco